



EUROPEAN CLUSTER
FOR MOBILITY SOLUTIONS

La Transition Energétique des flottes de Bus

Guichets de Financement

Mardi 24 Novembre

Thomas Crémoux – Chargé de Mission Alternatives Energétiques

Fondée par :



Supportée par :



Labellisée :



Représentant de la :



Guichets de financement : Introduction

- › Il est possible d'agir sur **plusieurs leviers** pour aider à la transition énergétique d'une flotte :
 - › Aides à la décision
 - › Aides à l'innovation
 - › Aides à l'investissement de stations, de véhicules, d'écosystèmes...

- › Ces aides peuvent être apportées soit par **avance remboursable** soit par **subvention**.

- › Ces avances ou subventions sont disponibles via :
 - › Les aides
 - › Les Appels à Projets

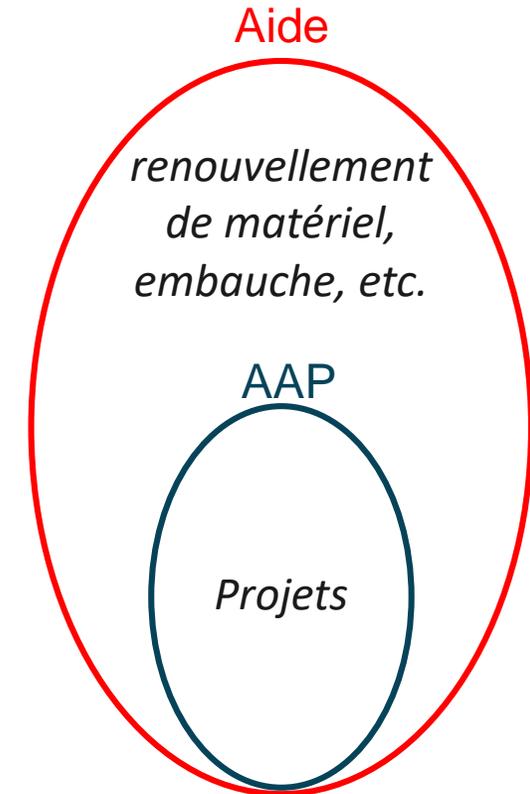
- › En voici un aperçu.

N.B. : Un recensement plus exhaustif des guichets figure en fin de présentation.
La présentation (avec les liens vers les aides) vous sera envoyée en aval du webinaire.



Guichets de financement : Quelle différence entre aide et AAP ?

- **Une aide** est un dispositif de soutien qui donne ou prête de l'argent pour des dépenses quelles qu'elles soient (renouvellement de matériel, embauche, etc.).
- **Un AAP** est un type d'aide qui vise spécifiquement à soutenir des projets.



CARA

EUROPEAN CLUSTER
FOR MOBILITY SOLUTIONS

Les Appels à Projet

Fondée par :



Supportée par :



Labellisée :



Représentant de la :



Guichets de financement : Appels à Projet

AAP **H2** Ecosystèmes territoriaux, ouvert 13 octobre 2020

⇒ 17 décembre 2020, 16 mars 2020, 14 septembre 2021 (au fil de l'eau)

- › Opérateur : **ADEME**
- › Objectif : Déployer dans les territoires des **écosystèmes structurants associant production, distribution et usages d'hydrogène issu d'électrolyse**. Pour accompagner le changement d'échelle nécessaire à la structuration de la filière hydrogène et à la baisse des coûts. => **Pas d'innovation, pas de démonstrateur**.
- › Bénéficiaires : Maîtres d'ouvrages (collectivités et entreprises)
- › Eligibilité : **H2 par électrolyse** > 1 MWé (pas de vaporeformage CH4 => H2), 50 % usages justifiés
 - › **Production, Distribution et usages** de l'hydrogène sur un **même territoire** ou zone géographique
- › Critères de sélection : dimension environnementale, justification des usages, qualité du consortium, participation de collectivités, mutualisation entre les usages.
- › Aides : **subventions** aux investissements
 - › De 25 à 45 % des surcoûts sur la production et distribution => + 10 % si EnR
 - › De 35 à 55 % des surcoûts sur les usages mobilités et stationnaires (max 209 k€)

Guichets de financement : Appels à Projet

Démonstrateurs de solutions pour le développement de la compétitivité de la filière **méthanisation** => **11 janvier 2021 et 28 mai 2021**

- › **Opérateur** : **ADEME**
 - › **Objectif** : **Innov**er pour optimiser la chaîne de valeur de la filière méthanisation (de la récolte à la pompe)
 - › **Bénéficiaires** : Organismes de recherche et Collectivités locales
 - › **Eligibilité** : Coût total supérieur à **1 M€**. Le porteur/coordonateur doit être une entreprise.
 - › Une entreprise ne sera éligible que si elle présente une assiette de dépenses éligibles supérieure à 400 k€.
 - › **Sélection** : Eco-conditionabilité, Impact sur baisse des coûts, Capacité de réplication et d'industrialisation, degré d'innovation, création de valeur
 - › **Aides** :
 - › **Avances remboursables** sur RDI pour activités économiques : GE 50 % => PE 60 % si collaboration, sinon -15 %.
 - › **Subventions** sur activités non économiques : 50 % des coûts complets pour Collectivités et 40 % pour organisme de recherche
- N.B. : GNVolont'Air 2 à venir dans la continuité de 2017/2020**

CARA

EUROPEAN CLUSTER
FOR MOBILITY SOLUTIONS

Les Aides

Fondée par :



Supportée par :



Labellisée :



Représentant de la :





Guichets de financement : Aides

Aide aux **études** en matière de mobilité durable

- › **Opérateur** : **ADEME**
- › **Objectif** : cela consiste en une aide extérieure pour l'étude :
 1. **de diagnostic** : état des lieux technique et/ou organisationnel de la situation avec une étude des solutions envisageables.
 2. **d'accompagnement de projet** : missions de conseil permettant d'accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation de projets, notamment sur sa faisabilité.
- › **Bénéficiaires** : Collectivités
- › **Eligibilité** : **Indépendance du prestataire** réalisant l'étude : il doit être externe au bénéficiaire de l'étude et n'exercer aucune activité incompatible avec son indépendance de jugement et son intégrité.
- › **Aides** : **Versement unique** au solde
 - › Aide max sur activité économique : 70 % PE => 50 % GE
 - › Aide max sur activité non-économique : 70 %
 - › Ces pourcentages sont égaux entre diagnostic (max 50 000 €) et accompagnement projet (max 100 000 €).



Guichets de financement : Aides

Financer des bornes privées ou ouvertes au public de véhicules électriques

=> 31 décembre 2023

- › **Opérateur : ADVENIR**
- › **Objectif : installer un ou plusieurs points de recharge sur son propre parking**, non ouvert au public, à destination de sa flotte.
- › **Bénéficiaires** : Collectivités, EPCI à fiscalité propre, Particuliers, Entreprises privées, Entreprises publiques locales (sociétés d'économie mixte, publiques locales et locales d'aménagement), Établissement public
- › **Eligibilité** :
 - › Système de **pilotage énergétique** de la recharge.
 - › **Contrat de maintenance** prévoyant au moins une inspection tous les ans sur 36 mois.
 - › Dépendance du type de connecteur exigé en fonction de la puissance.
- › **Aides** :
 - › La **prime couvre les coûts de fourniture et d'installation** à hauteur de 40 % en 2020, de 30 % en 2021, puis de 20 % en 2022 et 2023 pour les points de recharge sur parking privé à destination de flottes et salariés.
 - › Un montant maximal d'aide versée est fixé à 960 € HT par point de recharge.



Guichets de financement : Aides

Renforcer l'offre de transports en commun et renouveler la flotte d'autobus par des véhicules propres

- › **Opérateur** : Banque des Territoires
- › **Objectif** : Renforcer et renouveler la flotte d'autobus détenue par la collectivité avec des véhicules propres, disposant de motorisations moins polluantes et moins bruyantes.
- › **Bénéficiaires** : collectivité territoriale et une autorité organisatrice de mobilité (AOM)
- › **Eligibilité** : Le projet concerne des véhicules propres notamment en termes de motorisation : Electriques, GNV, véhicules-hydrogène (pile à combustible).
- › **Aides** :
 - › **Cofinancement d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage** visant à évaluer les besoins et solutions contractuelles et de financement les plus adaptées => 50 % d'aide max
 - › **Création de société de projets** pour acheter et mettre à disposition les véhicules ou marché de partenariat
 - › Prestation : **Location de batteries pour bus ou autocar**, voire location de véhicules complets via NEE Green Mobility.
 - › **Montage locatif ad hoc**
 - › **Investissement dans les infrastructures de recharge** notamment gaz ou hydrogène => max 50 %.
 - › **Prêt** : participatif ou performanciel.

Guichets de financement : Récapitulatif

- › Quels sont les Appels à Projets ?
 - › [H2 Ecosystèmes Territoriaux](#)
 - › [Démonstrateurs de solutions pour le développement de la compétitivité de la filière méthanisation](#)
- › Pour la décision
 - › [Aide aux études en matière de mobilité durable](#)
 - › [Etudes préalables à la construction d'une installation de méthanisation](#)
 - › [Aide aux études générales Recherche, Développement et Innovation](#)
- › Pour la mise en place des bornes
 - › [Financer des bornes de recharge privées ou ouvertes au public de véhicules électriques](#)
- › Pour l'achat des véhicules
 - › [Renforcer l'offre de transports en commun et renouveler la flotte d'autobus par des véhicules propres](#)
 - › [Développer des stations et flottes de véhicules à hydrogène pour une mobilité zéro émission](#)
 - › [Développer un électrolyseur de 100 MW améliorant le lien entre les énergies renouvelables et les applications commerciales et industrielles](#)
 - › [Faire l'acquisition de bus électriques - Programme MoéBUS](#) (annexe)



Guichets de financement : Aides

aides-territoires.beta.gouv.fr



[La démarche](#) [Porteurs d'aides](#) [Collectivités](#) [Publier une aide](#)

Accueil / Recherche / Résultats

82 résultats

MOBILITÉ / TRANSPORTS > Mobilité partagée

[Nouvelle recherche](#) [Plus de critères](#) [Partager](#) [🔔 Créer une alerte](#)

■ Aide financière ■ Aide en ingénierie

■ AAP / AMI uniquement

Porteurs d'aides

Sélectionnez le(s) porteur(s)

Recherche textuelle

Titre, sujet, mot-clé, etc.

Tri : pertinence

🔍 Filtrer les résultats



Plus d'informations ou besoin d'aide sur un projet ?

Mr. Guillaume Penuela

Chargé de mission Innovation & Animation des Territoires

guillaume.penuela@cara.eu

MERCI !

Cara
c/o CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne
Roanne
Place de la Bourse
69002 Lyon

+33 (0)4 72 40 57 00
www.cara.eu

CARA

Annexe

Cara
c/o CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne
Roanne
Place de la Bourse
69002 Lyon

+33 (0)4 72 40 57 00
www.cara.eu

CARA



Guichets de financement : Aides

Faire l'acquisition de bus électriques - Programme MoéBUS (CEE)

=> 31 décembre 2021

- › **Opérateurs** : **Vertigo** (société de conseil).
- › **Objectif** : accompagner les collectivités et opérateurs de transports collectifs à **accélérer la conversion de leur parc thermique** vers des véhicules électriques d'ici fin 2021.
- › **Bénéficiaires** : toutes les entités publiques ou privées qui passent commande d'autobus électriques et/ou de travaux d'électrification.
- › **Eligibilité** : commandes signées entre le 1er Janvier 2019 et le 31 décembre 2021
 - › **Travaux éligibles** : Bornes, raccordement, génie civil, sécurité
 - › **Véhicules éligibles** : autobus 100 % élec à charge lente M2 et M3 avec kit batterie initial. Min 60 % d'assemblage des pièces principales en EU (batterie, châssis, intérieur). Possibilité de location des batteries.
- › **Aides : Subventions**
 - › 10 % des travaux d'électrification (max 1M€ par dépôt)
 - › Jusqu'à 30 % du bus et de ses batteries (max 200 k€ par bus)